

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 24 février 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

77, rue Brunelle – Zone C-168

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre :

- De soustraire à l'obligation d'aménager une zone tampon le long de la limite commune avec un usage résidentiel, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige la présence d'une zone tampon le long d'une telle limite;
- Une aire de stationnement à une distance de 0,20 mètre, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule qu'une aire de stationnement ne doit pas être située à moins de 3 mètres d'une ligne de terrain autre que la limite du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 24 février 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 24 février 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 24 février 2025.

Donné à Beloeil, ce 6 février 2025.

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière adjointe

Télécharger l'avis public

